



Strasbourg, 19 septembre 2024

CAI(2024)14_FR

COMITÉ SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)

11^{ème} Réunion

Agora, salle G03

Strasbourg

17 - 19 septembre 2024

LISTE DES DÉCISIONS

www.coe.int/ai

Liste des décisions

- Le Comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe (ci-après dénommé "CAI" ou "le Comité") tenant sa 11^{ème} réunion plénière, à Strasbourg, du 17 au 19 septembre 2024, conformément à son mandat adopté par le Comité des Ministres, a décidé :

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

- De prendre note des remarques liminaires de M. Thomas SCHNEIDER, Président du CAI et de Mme Hanne JUNCHER, Directrice, Direction de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

- D'adopter l'ordre du jour et l'ordre des travaux sans modification.

Point 3 de l'ordre du jour. Adoption du Rapport de la 10^{ème} réunion plénière

- D'adopter le rapport de la 10^{ème} réunion plénière du Comité.

Point 4 de l'ordre du jour. Election du Président, Vice-Président et membres du Bureau

- D'élire pour la durée du Mandat du Comité (expire le 31 décembre 2025) :

M. Mario HERNANDEZ RAMOS (Espagne) à la présidence du Comité.

M. Thomas SCHNEIDER (Suisse) à la vice-présidence du Comité.

- D'élire pour la durée du Mandat du Comité (expire le 31 décembre 2025), les membres du Bureau ci-après (par ordre alphabétique) :

M. Jordi ASCENSI SALA (Andorre)

Mme Isil Selen DENEMEC (Turquie)

M. Jasper FINKE (Allemagne)

M. Dimitri GUGUNAVA (Géorgie)

M. Floris KREIKEN (Pays-Bas)

Mme Maria NORDSTRÖM (Suède)

M. Amit THAPAR (Royaume-Uni)

Point 5 de l'ordre du jour. Echange de vues avec le Directeur général des droits humains et de l'Etat de droit

- De procéder à un échange de vues avec M. Gianluca ESPOSITO, Directeur général, Direction générale des droits humains et de l'Etat de droit.

Point 6 de l'ordre du jour. Examen du projet de Méthodologie pour l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'intelligence artificielle du point de vue des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit (HUDERIA)

- D'examiner et de discuter le projet de Méthodologie pour l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'intelligence artificielle du point de vue des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit (HUDERIA).
- De charger le Secrétariat de réviser le projet de Méthodologie à la lumière des discussions tenues lors de cette réunion, et de le distribuer à toutes les Délégations pour commentaires dans le cadre d'une procédure écrite en amont de la 12^{ème} réunion plénière.

Point 7 de l'ordre du jour. Date et lieu de la prochaine réunion

- De tenir sa 12^{ème} réunion plénière à Strasbourg du 26 au 28 novembre 2024.

Point 8 de l'ordre du jour. Questions diverses

- De ne soulever aucun point sous ce point de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour. Adoption de la liste des décisions et clôture de la réunion

- D'adopter la liste des décisions.